

DEC211938INSB

Décision portant création de l'unité d'appui et de recherche n° 2204 intitulée « Institut NeuroMyoGène - Appui à la recherche (INMG-AR) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

Est créée à compter du 1^{er} mai 2021 et jusqu'au 31 décembre 2025, l'unité d'appui et de recherche (UAR) n°2204 intitulée « Institut NeuroMyoGène - Appui à la recherche (INMG-AR) », sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Tutelles principales : CNRS, INSERM, Université Claude Bernard

Institut de rattachement : INSB

Délégation : 07 - Rhône Auvergne

Section : 22

Article 2 : Nomination

M. Guy Mouchiroud, Ingénieur de recherche à l'Université Claude Bernard, est nommé directeur de cette unité d'appui et de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 novembre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC213970DRH

Décision portant nomination de M. Jean-Marc BLONDY aux fonctions de chargé de mission**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Jean-Marc Blondy, Ingénieur de recherche hors classe, responsable de la plateforme « fibres optiques » et du groupe valorisation-innovation-partenariat d'XLIM, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction des ressources humaines, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023. Sa mission a pour objet d'assurer le suivi des actions de formation scientifiques et le suivi de la campagne des écoles thématiques en lien avec le service formation et itinéraires professionnels de la direction des ressources humaines.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc Blondy demeure affecté au Laboratoire XLIM – UMR 7252 – Faculté des sciences, 123 avenue Albert Thomas, 87060 Limoges Cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, M. Jean-Marc Blondy percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Poitou-Charentes (DR08).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19.01.22

Le Président-directeur général
Antoine Petit